

cela, il faudrait voter rapidement le reste du budget afin qu'il pût passer au Sénat. Nous pourrions d'ailleurs établir une séance régulière du soir jusqu'à la fin de cette session.

BORELLA. Prego il signor presidente a verificare se la Camera è in numero, giacchè sembrami che i vincitori dell'elezione di Torriglia abbiano disertato i loro banchi. (ilarità)

PRESIDENTE. La Camera è ancora in numero.

MONGELLAZ. La réduction de notre Commission pour le budget dont il s'agit n'est que de 256,756 livres, mais si l'on réfléchit qu'elle a bilancé un million pour commencer les travaux relatifs aux grandes routes de la Sardaigne, tandis que le Ministère n'avait porté que 500,000 livres pour cet objet, il en résulte sur les sommes bilancées par le projet ministériel une réduction effective de 756,758 livres.

En portant un coup-d'œil sur la partie du budget de 1850, qui regarde la Savoie, nous trouvons que pour cette année notre pays est assez mal partagé comparativement aux autres parties de nos États. Nous n'émettons ni plainte, ni reproche à cet égard, sachant bien qu'on ne peut pas tout faire à la fois, particulièrement dans la position embarrassée et critique dans laquelle se trouvent nos finances; seulement nous avons voulu rappeler ce fait au ministre des travaux publics afin qu'il pense un peu plus à la Savoie dans son budget de 1851.

Quoi qu'il en soit, en examinant la partie de notre budget actuel, relative aux routes, nous n'avons pas compris cette petite économie de 31,000 francs sur les fonds bilancés en 1849 pour la route de la Maurienne sur laquelle il reste encore plusieurs travaux à exécuter. N'est-ce pas parce qu'on n'achève rien complètement qu'on est obligé ensuite à des frais considérables pour réparer des dégradations qu'on eût prévenues par des travaux d'art achevés à temps et convenablement?

Nous sommes surpris que dans le budget ministériel il ne soit fait mention ni des 91,400 livres qui avaient été bilancées en 1849 pour la route d'Annecy à Genève, ni des travaux à entreprendre pour la route sous Salève, pour celle plus importante encore qui tend d'Aiguebelle au Valais en traversant toute la partie centrale de la Savoie, et qui doit passer par quatre chefs-lieux de province: Albertville, Annecy, Bonneville et Thonon. Ce sont là des routes dont le Ministère, en 1849, nous promit solennellement de s'occuper, et dont le commencement des travaux fut même annoncé pour 1850 dans une circulaire de l'intendant général d'Annecy. Il nous semble qu'on aurait dû étudier et faire au moins quelques tracés préparatoires de cette dernière route, laquelle doit exercer une très-puissante, une très-heureuse influence sur le commerce de la Savoie en général, et donner une grande activité à tous les genres de communication et de transports, non-seulement d'une province à l'autre, mais encore de celles-ci avec la Suisse, l'Allemagne, etc.

Quant à la route sous Salève, il est sûr qu'on a fait les tracés, les devis estimatifs, en un mot que tout est prêt, et qu'on devait la commencer cette année. Nous ne savons quelle est la cause d'un pareil retard, ni pourquoi l'on n'a pas présenté la loi qui en autorise la dépense. Si le Ministère n'avait pas promis de prendre l'initiative à cet égard, notre honorable collègue, M. Pissard, se serait hâté de porter à la Chambre le projet de loi qu'il lui avait déjà présenté dans l'avant-dernière session, lequel avait été approuvé dans les bureaux; il était même sur le point d'être voté par la Chambre, quand celle-ci fut dissoute.

Il faut que vous soyez bien convaincus, messieurs, qu'il ne s'agit point ici d'une grâce, d'une faveur demandée au Gou-

vernement. Il n'est point question d'ouvrir une nouvelle route, encore moins de la faire déclarer royale. Il s'agit tout simplement de l'emploi définitif d'une somme comptée il y a plus de trente ans, ayant pour-objet spécial de rendre praticable au pied du Mont-Salève une route très-mauvaise et pourtant indispensable, puisqu'elle est la seule qui, sans passer sur le territoire étranger, fasse communiquer directement une bonne partie de la basse Savoie avec les parties correspondantes du Faucigny et du Chablais.

M. le ministre des travaux publics, dans son récent voyage en Savoie, a dû voir quel long circuit il a été obligé de faire pour se rendre à St-Julien depuis Thonon, en passant par Bonneville et Annecy, tandis qu'il pourrait y avoir une bonne route qui conduirait directement à St-Julien par Annemasse, route qui serait quatre fois moins longue, et qui en cas de guerre présenterait une importance stratégique incontestable.

Il s'agit donc, messieurs, de réparer une injustice commise en 1816, lorsque dans la détermination des nouvelles limites entre le Canton de Genève et la Savoie, on se montra aussi peu soucieux des intérêts et des besoins de nos populations, que si elles eussent appartenu à l'empereur de la Chine ou du Maroc. En effet, les commissaires de notre Gouvernement ne s'inquièrent nullement de la triste position dans laquelle ils plongeaient notre pays en cédant au Génevois nos principales routes de communication. C'est ainsi que plusieurs mandements se sont trouvés sans autre communication possible sur notre territoire que cette pauvre route sous Salève, pour laquelle nous réclamons des réparations urgentes.

Or, il faut que vous sachiez, messieurs, que cette route est aujourd'hui comme elle a toujours été, très-étroite, montueuse, inégale, tortueuse et tout à fait impraticable même à pied, soit en hiver, soit dans les temps de pluie, à cause de la boue, des éboulements de terre et de cailloux, des eaux torrentielles qui descendent en plusieurs endroits de la montagne, et se répandent tout le long de cette route. Aussi les Génevois, soit par pitié pour de pauvres paysans qui sont obligés de fréquenter cette route où il brisent leurs attelages et leurs chariots, soit à cause de l'excellent marché qu'ils faisaient avec les commissaires de notre Gouvernement, n'ont pas hésité de payer à ce dernier cent vingt mille francs destinés à réparer tout de suite la mauvaise et unique route qu'ils nous laissaient. Mais au lieu de réparer cette route, on se contenta d'encaisser les 120,000 francs, et d'en jouir pendant trente-trois ans, sans plus s'inquiéter jamais ni de nous, ni de la route de Salève! Si bien que tous nos compatriotes des mandements de Reignier et d'Annemasse, pour aller plaider à St-Julien, où se trouvent le tribunal de première instance et le bureau des hypothèques, où nous avons eu pendant vingt-deux ans notre chef-lieu de province, ont toujours été obligés de passer sur le Canton de Genève, quand ils n'ont pas eu la force de faire ce trajet à pied à travers les sinuosités, les cailloux, les fondrières d'une route impraticables.

Il en est de même pour tous nos genres de communications et de relations commerciales, pour la fréquentation de nos principales foires de Cruseilles, de Bonne, de Gaillard, etc. Les populations savoisiennes, dans un rayon de 10 à 12 lieues autour du Canton de Genève, ne peuvent communiquer entre elles sans passer sur ce Canton. Or, conçoit-on tout ce qu'il y a pour elles de gênant et d'onéreux de traverser un territoire étranger, pour échanger leurs vins, leurs bestiaux, quand il leur faut faire un long circuit et payer aux Génevois non-seulement des droits de transit, comme autrefois, mais